

Commission "Sécurité Environnement" du zoning de TERTRE-HAUTRAGE-VILLEROT

PROCES VERBAL

REUNION DU 28 FEVRIER 2019

CRI, DPO, JPR, PGO,

Invité(s)

Docteur Pol Gosselin, Premier attaché - Cellule Permanente Environnement-Santé, Service public de Wallonie.

Présents:

Madame Arielle LELEUX, ADMINISTRATION COMMUNALE Eco-Conseillère - TERTRE
Monsieur Frédéric ERGOT, DIRECTION DES RISQUES CHIMIQUES - BRUXELLES
Monsieur Patrice BAUVIN, YARA Tertre S.A. Plant Manager - TERTRE
Madame Gaëlle HUBERT, PRINCE ERACHEM Responsable environnement - SAINT-GHISLAIN
Monsieur Claude RIFAUT, ADVACHEM Directeur - TERTRE
Monsieur Damien POTTIEZ, SOS HAUTRAGE ET ENVIRONS - HAUTRAGE
Monsieur Gilbert WILMART, LES TROUS VERTS - VILLEROT
Monsieur Yvon DRAMAIX, SOS HAUTRAGE ET ENVIRONS - HAUTRAGE
Madame Anne-Marie BERTONI, - VILLEROT
Madame Laëtitia QUENON, PROVINCE DE HAINAUT Dir-Info - MONS
Monsieur Olivier JENART, RENEWI BELGIUM - VILLEROT
Monsieur Géry PRIMOSIG, D.P.A.- S.P.W. Attaché qualifié - MONS
Monsieur Thierry VOËT, RENEWI BELGIUM Responsable d'exploitation - VILLEROT
Monsieur Vincent BURTON, YARA Tertre S.A. Environmental Manager - TERTRE
Monsieur Stefaan VERSCHUERE, COMFORT ENERGY Directeur Général - HASSELT
Monsieur Eddy WILLEMS
Monsieur Jean-Paul RENIER, ADMINISTRATION COMMUNALE Planu Saint-Ghislain - TERTRE
Monsieur François ROOSENS, ADMINISTRATION COMMUNALE Echevin - TERTRE
Monsieur Jean Christophe GRIGNARD, Cellule Environnement Hainaut Développement - Province du Hainaut, Président.

Excusés:

Madame Geneviève FINET, I.D.E.A. Directrice Infrastructures Economiques - MONS
Monsieur Raymond STUEZ, - BAUDOUR

Premier point:

Approbation du procès-verbal de la réunion précédente

Le président ouvre la séance.

Il n'y a plus de remarque, le procès-verbal de la réunion du 13 décembre 2018 est approuvé et peut être rendu public.

Pour mémoire le calendrier des prochaines réunions du comité d'accompagnement est le suivant:

-le jeudi 23 mai à 18 heures à la maison de la citoyenneté dans le Parc communal de Baudour.

-le jeudi 05 septembre à 18 heures à la maison de la citoyenneté dans le Parc communal de Baudour.

-le jeudi 12 décembre à 18 heures à la maison de la citoyenneté dans le Parc communal de Baudour.

L'ordre du jour est le suivant:

1. Accueil: présences, approbation du procès-verbal de la réunion précédente, calendrier des réunions;
2. Risques liés au manganèse, par la Cellule Permanente Environnement – Santé (Dr P. Gosselin)
3. Dernière nouvelles, autorisations, projets, incidents, nuisances
4. Fonctionnement, prochain ordre du jour
5. Divers

Le président signale qu'à sa demande, Monsieur BAUVIN développera aussi dans le cadre de la note entreprise les événements survenus depuis la dernière réunion et abordera les aspects communication/information.

Il accueille ensuite le Docteur GOSELIN responsable de la Cellule Permanente Environnement - Santé invité pour présenter les risques du manganèse.

Après un rapide tour de table de présentation, il cède la parole au Docteur GOSELIN

Deuxième point:

2. Risques liés au manganèse, par la Cellule Permanente Environnement – Santé

Après un préambule précisant le contexte de la note générale préalablement communiquée via l'AWAC au comité et quelques précautions préalables concernant la portée et le contenu de son exposé – "il ne s'agit pas d'un exposé spécifique à la région de Saint Ghislain mais bien d'une overview¹ du sujet", le Docteur GOSELIN présente une vue d'ensemble¹ des risques liés au manganèse et à ces oxydes.

Sa présentation complète est reprise en annexe du présent procès-verbal, à l'attention des membres du comité (annexe 1).

Questions- réponses

En réponse à Monsieur DRAMAIX, le Dr GOSSELIN détaille le projet SANISOL qui vise à développer un outil permettant de fournir des recommandations particulières de gestion et d'utilisation à tout producteur de biomasse alimentaire produite sur un sol en Wallonie.

Les conditions de mise en œuvre de ce futur outil ont été discutées mais ne seront confirmées qu'une fois l'outil officiellement présenté par la Région Wallonne.

Le Dr GOSSELIN insiste sur le caractère spécifique, localisé et individuel de l'information et rappelle que chacun reste responsable de ses choix s'agissant des recommandations données.

Vous trouverez plus de détails concernant le projet SANISOL sur le portail Environnement-Santé du SPW: <http://environnement.sante.wallonie.be/home/expert/projets/sanisol.html>

Monsieur PRIMOSIG explique succinctement le principe de la démarche réalisée en matière d'analyse de légumes par l'Incinérateur de Thumaide. D'une manière générale aucun seuil n'est dépassé à proximité pour les mesures réalisées si les légumes sont normalement nettoyés. En d'autres termes "Il suffit de laver les légumes".

Monsieur POTTIEZ se demande si les résultats des analyses des différents réseaux publics de mesure de la qualité de l'air (jauges Owen,.....) et les analyses ponctuelles (telle celle de 2017 qui avait mis en évidence le problème du Mn sur Villerot),... vont être intégrés, en arrière plan à titre informatif, dans le projet SANISOL. (*Réponse donnée ci-dessus à savoir –"rappel du caractère spécifique, localisé et individuel de l'information SANISOL, et donc il n'y a pas d'intégration dans une base de données"*).

Monsieur DRAMAIX se demande dans quelle mesure la Ville pourrait intervenir dans ce type d'analyse.

Au risque d'être affublée de "parti pris" et de se trouver dans l'erreur, lors d'une communication générale, s'agissant de problème ponctuels ou pas, Monsieur ROOSENS, indique que la Ville ne peut faire ce type d'analyse en lieu et place des personnes privées. (Les résultats étant spécifiques, localisés et personnels.)

Le Dr GOSSELIN indique que SANISOL est basé sur une démarche volontaire qui répondra spécifiquement au cas particulier de chacun.

Il est relevé par l'assemblée qu'il serait intéressant que la Ville relaye l'information lorsqu'elle sera diffusée par le SPW dans le cadre de la promotion de l'outil développé par ce projet (prévue pour la mi 2019).

Le président, au nom de l'assemblée, remercie le Docteur GOSSELIN responsable de la Cellule Permanente Environnement - Santé pour cette présentation particulièrement pédagogique et la clarté de ses explications.

Le Dr GOSSELIN, dans son courriel du 01/03/2019, précise que selon deux informations reçues de la SPAQUE le lendemain de son exposé:

- 1. La concentration moyenne en manganèse dans les jardins wallons est de 757.42 mg/kg m.s. (Le range en France allait de 503 à 2067 mg/kg m.s.).

- 2. Le manganèse sera bien pris en compte dans les analyses SANISOL même s'il s'agit d'un métal actuellement non normé dans le décret sol.

Troisième point:

Dernières nouvelles: autorisations, projets, incidents, nuisances

La note habituelle est remise en séance et annexée au présent procès verbal à l'attention des membres du comité (annexe 2).

-Pour COMFORT ENERGY (anciennement WOS) – voir la note

Pas de question

-Pour ADVACHEM – voir la note

En réponse à Monsieur PRIMOSIG, Monsieur RIFAUT indique qu'il s'agit d'une dégradation du catalyseur d'épuration des gaz, à base de platine, technologie identique à celle utilisée pour l'épuration des gaz d'échappement des véhicules automobiles.

Monsieur POTTIEZ signale avoir souvenir qu'une problématique similaire avait été évoquée il y a quelques années et aurait été liée à la présence de soufre?

Monsieur RIFAUT n'en a pas connaissance.

En réponse à la question de monsieur POTTIEZ, Monsieur RIFAUT précise que les dépassements mentionnés concernent les normes CO2.

Le tableau de synthèse des résultats des analyses effectuées sur la période, comme promis lors de la dernière réunion, est repris en annexe à l'attention des membres du comité (annexe 3).

-Pour DOW – POLYOL BELGIUM – voir la note

Pas de question

-Pour PRINCE ERACHEM – voir la note

Pas de question

-Pour RENEWI BELGIUM – voir la note

Pas de question

-Pour YARA – voir la note

Monsieur BAUVIN indique qu'il souhaiterait connaître le point de vue des membres

l'assemblée en qui concerne l'information de la Commission de Sécurité Environnement et le mode de communication vers les personnes directement concernées.

L'assemblée indique que la communication avec la Commission de Sécurité Environnement est importante.

Madame BERTONI signale avoir eu peur lors de l'ouverture de soupapes sur le réseau vapeur le 6 février en soirée.

Monsieur BAUVIN signale avoir déjà pris contact avec une société spécialisée en communication et annonce qu'une visite à l'attention des membres du comité et des autorités sera organisée le 17 mai 2019. Des informations plus précises à ce sujet seront communiquées, par la suite, par son intermédiaire aux membres du comité.

Il proposera aussi une visite identique le 19 mai 2019 à un public plus large et plus spécifiquement à l'attention des riverains.

-Le relevé des plaintes reçues au poste de garde depuis la dernière réunion (13/12/2018) est repris ci-dessous (communiqué par courriel le 04/03/2019 par Madame HUBERT).

1. Bruit: 19 février – Plainte anonyme
2. Autres: 4 février – Deux plaintes pour fortes odeurs d'ammoniaques à rue de la croix cailloux Villerot. La loge a immédiatement prévenu un contremaître de PRINCE ERACHEM et le Reforming de YARA.
3. *A cela s'ajoute une plainte relative au bruit, enregistrée auprès du service environnement de la Ville.*

Pour rappel un seul numéro est à utiliser pour déposer une plainte au poste de garde : 065/764 695. Il est accessible 7jours/7 et 24/24h.

NB : De nuit et le w-e, il n'y a qu'une seule personne aux postes de gardes, il est chargé également d'effectuer des rondes, il faut donc laisser sonner suffisamment longtemps pour que l'appel bascule sur le téléphone portable. Dès réception de la plainte, les rapports sont envoyés par le service de gardiennage aux entreprises concernées.

Quatrième point:

Fonctionnement, Prochain ordre du jour

Il n'y a pas de point particulier à mettre à l'ordre du jour de la réunion suivante.

1. Accueil: présences, approbation du procès-verbal de la réunion précédente, calendrier des réunions;
2. Dernière nouvelles, autorisations, projets, incidents, nuisances
3. Fonctionnement, prochain ordre du jour
4. Divers

Les points complémentaires éventuels doivent parvenir au président, au plus tard un mois avant la réunion, le cas échéant ils seront intégrés dans les divers.

Cinquième point:

Divers

Fermeture pour des raisons de sécurité du pont du Goulet de la darse à Hautrage.

En réponse aux nombreux questionnements des membres de l'assemblée, Monsieur ROOSENS explique que la commune a été informée 72 heures avant de la décision du SPW de fermer d'urgence le pont du Goulet de la darse à Hautrage. S'agissant d'une route dépendant du SPW et compte tenu des différents travaux actuellement en cours dans la région, dont notamment ceux de l'autoroute, la commune par l'intermédiaire du Bourgmestre, a demandé au SPW d'éviter de renvoyer la circulation vers le centre de Saint-Ghislain et vers les voiries communales (non prévues pour recevoir des tonnages importants).

Monsieur POTTIEZ s'inquiète de savoir ce qui explique l'augmentation de la durée des travaux de 1 à 3 ans.

Monsieur ROOSENS ajoute, pour information, sur base des renseignements communiqués par la Région (voir aussi PV du 08-03-2018), le pont dont question ne sera pas remplacé avant 3 ans, cependant un pont temporaire sera mis en place en principe d'ici la fin de cette année.

Il recommande de suivre les déviations et indique que les contrôles de police seront renforcés. Par ailleurs, suite à l'accident tragique survenu dernièrement à un cycliste, il invite les usagers faibles à faire preuve de la plus grande prudence

Il n'y a plus de divers.

Le président clôture la séance et remercie l'ensemble des participants.

Annexe(s)

- Annexe 1 – Présentation CPES - SPW
- Annexe 2 – Note entreprises
- Annexe 3 - Tableau de synthèse